Informations générales et règlement

A conserver !

Table des matières

1.	Répartition des classes	p. 2-3
2.	Numéros de téléphones utiles	p. 4
3.	Horaires	p. 5-6
4.	Récréation	p. 7
5.	Retards	p. 7
6.	Rendez-vous médicaux	p. 7
7.	Dégâts	p. 7
8.	Calendrier scolaire	p. 8
9.	Absences, demandes de congé	p. 9
10.	Services auxiliaires	p. 10
11.	Tenue vestimentaire	p. 11
12.	Education sportive	p. 11
13.	Santé à l'école	p. 11
14.	Traitement des poux	p. 12
15.	Soin des dents, dentiste	p. 12
16.	Chemin de l'école	p. 13
17.	Conseils de sécurité routière donnés par la police cantonale	p. 14
18.	Bibliothèque de Domdidier	p. 15
19.	Collaboration parents-enseignants	p. 16
20.	Evaluations des élèves	p. 16
21.	Internet à l'école	p. 17
22.	Objets perdus	p. 17
23.	Charte (règlement de l'établissement)	p. 18
	Documents à remplir pour les absences maladies/médecins Informations pour demande de congé spécial	à la fin de ce bulletin

1. Répartition des classes

Répartition pour le quartier de Domdidier

Classe	Responsables	Lieu d'enseignement
Enfantine 1H-2H	Mmes Christine Gaillet et Debora Landolfo	Ecole Pré de la Cour Bâtiment Ecolage
Enfantine 1H-2H	Mme Nicole Borgognon	Ecole Pré de la Cour Bâtiment Ecolage
Enfantine 1H-2H	Mmes Astrid Codourey Joye et Marion Nussbaumer	Ecole du Saugy Bâtiment Ecoline
Enfantine 1H-2H	Mmes Sophie Pellet et Marion Nussbaumer	Ecole du Saugy Bâtiment Ecoline
Primaire 3H	Mmes Larissa Jungo et Magali Ducommun	Ecole du Saugy Bâtiment Ecoline
Primaire 3H	Mme Christiane Bajrami	Ecole du Saugy Bâtiment Ecoline
Primaire 4H	Mmes Debora Landolfo et Laurence Cuany Jolliet	Ecole Pré de la Cour Bâtiment Ecolage
Primaire 4H	Mme Natacha Bornet	Ecole Pré de la Cour Bâtiment Ecolage
Primaire 5H	Mme Sophie Morvant	Ecole Pré de la Cour Bâtiment Ecolore
Primaire 5H	Mmes Marie-Claude Tissot et Sophie Jordan	Ecole Pré de la Cour Bâtiment Ecolore
Primaire 6H	Mme Caroline Zahno	Ecole Pré de la Cour Bâtiment Ecolore
Primaire 6H	Mme Anne-Claude Jordan et M. Gianvito Vallone	Ecole Pré de la Cour Bâtiment Ecolore
Primaire 7H	M. Joël Chardonnens	Ecole Pré de la Cour Bâtiment Ecolore
Primaire 7H	Mme Chrystel Schwab	Ecole Pré de la Cour Bâtiment Ecolore
Primaire 8H	Mme Lucie Robert et M. Denis Voillat	Ecole Pré de la Cour Bâtiment Ecolage
Primaire 8H	Mmes Loredana Cooper Vallone et Florine Crausaz	Ecole Pré de la Cour Bâtiment Ecolage
A.C.T	Mme Capucine Wicky	Ecole Pré de la Cour Bâtiment Ecolage

Répartition pour le quartier de Dompierre-Russy-Léchelles

Classe	Responsables	Lieu d'enseignement
Enfantine 1H-2H	Mmes Jacqueline Jomini et Nora Müller	Ecole de Léchelles
Enfantine 1H-2H	Mme Vera Nicolet	Ecole de Dompierre Grande Salle
Enfantine 1H-2H	Mme Caroline Gauch	Ecole de Dompierre Pavillon
Primaire 3H	Mme Carole Perrudet	Ecole de Léchelles
Primaire 3H	Mme Véronique Bertschy	Ecole de Dompierre Vers l'Eglise
Primaire 4H	Mmes Justine Murith et Isabelle Reynaud	Ecole de Léchelles
Primaire 5H	Mme Jeanne Muths	Ecole de Dompierre Bastillon
Primaire 6H	Mme Joëlle Sonderegger	Ecole de Dompierre Bastillon
Primaire 7H	Mme Lucie Bersier	Ecole de Russy
Primaire 8H	Mme Mathilde Rüegsegger	Ecole de Léchelles
A.C.T	Mmes Florence Bamert et Capucine Wicky	Ecoles de Léchelles et Dompierre

2. Numéros de téléphones utiles

Représentante de la commune pour les écoles Mme Florence Humair		☎ 026 675 55 56
Concierge M. Laurent Cotting		☎ 078 717 36 71
Ecoles	Domdidier	☎ 026 676 06 30
	Dompierre, grande salle	☎ 026 675 52 30
	Dompierre, près de l'église	☎ 026 675 53 98
	Dompierre, rue du Bastillon	☎ 026 675 25 63
	Russy	☎ 026 675 56 16
	Léchelles	☎ 026 660 81 12
Responsable d'établissement M. Denis Voillat		☎ 079 523 49 42
Accueil extra-scolaire "les Papillons" Domdidier Dompierre-Russy-Léchelles		☎ 079 833 02 10
Garde d'enfants malades "Le Chaperon Rouge" La Croix-Rouge fribourgeoise propose un service de garde d'enfants malades aux parents recherchant une solution en cas d'urgence.		☎ 026 347 39 49 076 347 39 49
Médecin scolaire Dresse Mireille Arnold à Domdidier		☎ 026 675 36 75
Bureau communal Belmont-Broye à Domdidier		☎ 026 672 33 33
Logopédie scolaire		☎ 026 676 95 33
Psychomotricité scolaire		☎ 026 676 95 26
Psychologie scolaire		☎ 026 676 95 31
CEP (centre éducatif et pédagogique) à Estavayer-le-Lac		☎ 026 663 91 10
Planning familial		☎ 026 305 29 55
Association des mamans de jour "Les petits Pruneaux"		☎ 026 677 37 55 079 217 10 48

3. Horaires

Horaires pour le quartier de Domdidier

L'horaire est identique pour les élèves de la 1H à la 8H.

Matin : 8h00 à 11h35	**Après-midi : 13h30 à 15h10**

Les élèves de 3H et 4H ont une alternance qui a lieu le mardi et le jeudi après-midi. Les maîtresses vous informeront du demi-jour de congé de votre enfant.

Les enfants doivent être dans la cour au moins 5 minutes avant le début de l'école.
Après l'école, les enfants sont priés de rentrer **directement** à la maison.
Les élèves sont sous la responsabilité des enseignants **10 minutes** avant et après l'horaire officiel de la classe, et ce, uniquement dans l'enceinte de l'école.
En dehors de ces heures, le corps enseignant décline toute responsabilité.

Les enfants qui doivent traverser la route principale sont priés de presser sur le bouton et d'attendre que le feu « piéton » soit vert pour passer.

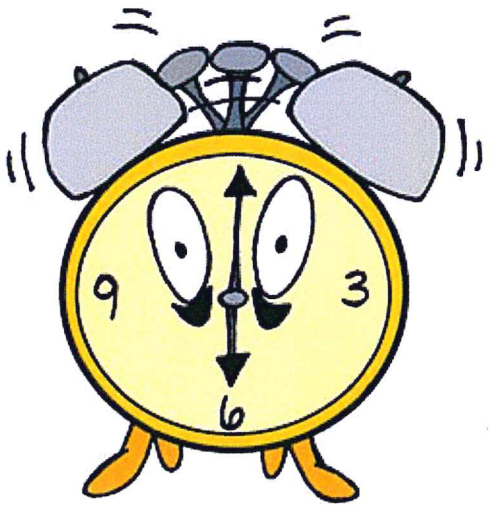

Horaires pour le quartier de Dompierre-Russy-Léchelles

Horaire des classes

Les élèves de 3H et 4H ont une alternance qui a lieu le mardi et le jeudi matin. Les maîtresses vous informeront du demi-jour de congé de votre enfant et des quelques dates auxquelles il n'aura pas lieu.

	matin	après-midi
Dompierre, près de l'église Dompierre, rue du Bastillon Dompierre, grande salle et pavillon	7h50-11h25	13h25-15h15
Léchelles	8h00-11h35	13h45-15h25
Russy	7h55-11h30	13h40-15h20

Horaire des bus

Merci de vous référer aux informations de la commune pour connaître les horaires de bus de votre enfant.

Ils vous parviendront ultérieurement.

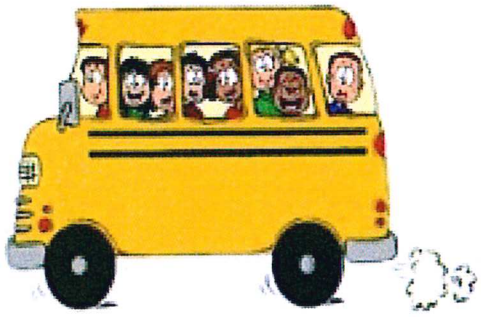

4. Récréation

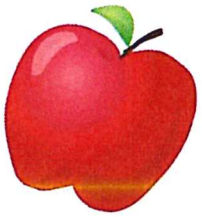

Durant la récréation, tous les élèves **sortent** du bâtiment et **ne quittent pas la cour.**
Pour la rentrée, les enfants se mettent en rang et attendent leur enseignant.
Dans le but de sauvegarder la santé et la dentition de vos enfants, nous vous encourageons à privilégier les collations non sucrées.
Les boissons énergétiques (ex. Red Bull), bières sans alcool et les bonbons sont interdits.

5. Retards

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la classe et pour des raisons de sécurité et de respect, **il est indispensable que votre enfant arrive à l'heure à l'école.**

En cas de retards répétés en classe, le corps enseignant se verra obligé d'en informer le Responsable d'établissement. Des sanctions pourront suivre.

6. Rendez-vous médicaux

Les rendez-vous médicaux seront pris en dehors des heures de classe ou au début et à la fin des horaires afin de permettre le bon fonctionnement de la classe.

Les parents avertiront les enseignants dès la connaissance du rendez-vous **par écrit à l'aide du document se trouvant à la fin de ce bulletin.**

7. Dégâts

Nous attendons des élèves qu'ils respectent le matériel et les locaux mis à leur disposition.

En cas de dégâts des moyens d'enseignement (livres, ...), le montant du matériel sera facturé aux parents.
En cas de dégâts occasionnés par un enfant, la RC des parents couvrira les frais.

8. Calendrier scolaire 2016-2017

Jeudi	25 août 2016	début de l'année scolaire
Lundi	12 septembre 2016	Congé de la Bénichon (uniquement Domdidier)
Vendredi	14 octobre 2016	fin des cours – **VACANCES D'AUTOMNE**
Lundi	31 octobre 2016	Reprise des cours
Mardi	1er novembre 2016	Congé de la Toussaint
Jeudi	8 décembre 2016	congé de l'Immaculée Conception
Vendredi	23 décembre 2016	fin des cours – **VACANCES DE NOËL**
Lundi	9 janvier 2017	reprise des cours
Vendredi	24 février 2017	fin des cours – **VACANCES DE CARNAVAL**
Lundi	6 mars 2017	reprise des cours
Vendredi	7 avril 2017	fin des cours – **VACANCES DE PÂQUES**
Lundi	24 avril 2017	reprise des cours
Lundi	1er mai 2017	congé (pour les chanteurs)
Jeudi	25 mai 2017	congé de l'Ascension
Vendredi	26 mai 2017	congé – pont de l'Ascension
Lundi	5 juin 2017	Congé de la Pentecôte
Jeudi	15 juin 2017	congé de la Fête-Dieu
Vendredi	16 juin 2017	Pont de la Fête-Dieu (uniquement Dompierre-Russy-Léchelles)
Vendredi	7 juillet 2017	Fin des cours **CLÔTURE DE L'ANNEE SCOLAIRE**

Pour les horaires, merci de vous référer au chapitre 3 de ce bulletin aux pages 5 et 6.

9. Absences, demande de congé

En cas d'absences imprévues (maladie ou accident) les parents avertissent l'enseignant(e) de leur enfant **avant le début** de l'école. Ce dernier vous fournira son numéro en début d'année. **Lors de son retour en classe, votre enfant apportera le document se trouvant à la fin de ce bulletin.**

L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée au moyen d'un certificat médical dès le 5ème jour.

En cas d'absence non annoncée avant l'école, une procédure sera lancée par l'enseignant(e). Cette procédure peut aboutir à une intervention de la police. Les frais inhérents seront à la charge des parents s'il est prouvé que cette intervention découle de leur négligence.

Le Responsable d'établissement, **pour des raisons exceptionnelles**, peut accorder un congé. **Les parents doivent formuler cette demande par écrit à l'aide d'un formulaire à demander au Responsable d'Etablissement, M. Voillat.**

Attention, un projet de vacances ne représente pas un motif exceptionnel ! Les demandes seront donc refusées.

Extrait Art.37 et 38 : Congé à un élève, principes et procédure (art.21 LS)

Le congé spécial est prévu pour participer à des événements d'une certaine importance. La pratique et la jurisprudence ont clairement établi que les motifs de convenance personnelle, les loisirs, les obligations professionnelles, les voyages ou départs en vacances, ne constituent en aucun cas un motif justifié.

L'autorité scolaire doit donc manifester une attitude de principe restrictive dans l'examen des motifs invoqués à l'appui d'une demande de congé. En raison du fait que les élèves bénéficient durant l'année scolaire de 14 semaines de vacances, les voyages, les loisirs ou tout autre motif de convenance personnelle peuvent aisément être planifiés durant ces périodes, largement connues à l'avance.

Les motifs pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école sont les suivants : un événement familial important (mariage, décès, adoption,...), une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important, un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement.

Sous réserve d'un motif cité ci-dessus, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié.

La demande de congé est présentée par écrit suffisamment à l'avance, à tout le moins dès que le motif est connu, à la direction d'établissement. Elle est motivée, le cas échéant, avec une pièce justificative.

Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

La décision est communiquée aux parents par écrit. Lorsqu'une fratrie est scolarisée à l'école primaire et au cycle d'orientation, une seule et même décision doit être rendue. Conformément à l'article 146 RLS, le refus d'un congé ne peut pas faire l'objet d'un recours.

10. Services auxiliaires

Cours d'appui

Les demandes de cours d'appui sont effectuées par les enseignants. Ces cours sont destinés aux enfants qui rencontrent des difficultés particulières et qui ont besoin d'un soutien momentané pour pouvoir poursuivre leur scolarité.

Psychologie scolaire

La psychologie scolaire s'adresse aux enfants présentant des difficultés dans les apprentissages ou le développement personnel ainsi que lors de soucis dans les relations école/famille.
Renseignements : ☎ 026 676 95 31

Logopédie scolaire

La logopédie s'adresse aux enfants présentant des troubles d'articulation, de voix, de langage oral ou écrit.
Renseignements : ☎ 026 676 95 33

Psychomotricité scolaire

La psychomotricité s'adresse aux enfants
présentant des troubles de capacité dans des mouvements fins ou globaux.
Renseignements : ☎ 026 676 95 26

11. Tenue vestimentaire

Les élèves doivent être convenablement et proprement vêtus. Ils doivent être habillés de manière adéquate selon la saison et la température. Les tenues suggestives et le maquillage prononcé seront à éviter.
Les vêtements et les chaussures restent au vestiaire durant le temps de classe et ne sont pas sous la responsabilité des enseignants (risque de vol).

12. Education sportive

Les enfants doivent emporter leur tenue dans un sac. Les chaussures doivent avoir une semelle claire et propre. Nous recommandons des baskets et non des ballerines pour des raisons de sécurité.
Pour être dispensé(e) d'éducation physique, l'élève doit apporter un certificat médical ou une demande écrite des parents.
Les enfants qui n'ont pas leurs affaires de sport **au complet** ne sont pas autorisés à participer à la leçon.

13. Santé à l'école

■ **Médicaments et pharmacies :**

Le personnel enseignant **ne donne pas de médicaments** (y compris homéopathie, phytothérapie, etc) aux enfants à l'école (directives du 18 janvier 2016).

Une trousse contenant quelques pansements et désinfectants ainsi que du matériel pour traiter les petites blessures, les contusions et administrer les premiers soins en cas d'accident est à disposition dans les établissements scolaires.

■ **Problème médical :**

Si un ou une élève présente soudainement des douleurs, de la fièvre ou d'autres symptômes qui nécessiteraient un traitement médical, le personnel enseignant :

- dans les situations normales, avertit les parents qui viendront, le cas échéant, chercher l'enfant.

- dans les situations d'extrême urgence, prend les mesures pour que l'élève reçoive les soins nécessaires* et avertit les parents.

**L'établissement est autorisé à faire appel à une ambulance ou aux services de sauvetage (frais à la charge des parents et de leurs assurances privées).*

■ **Maladie chronique :**

Les parents signalent à l'enseignant(e) si un enfant souffre d'une maladie chronique (diabète juvénile, asthme, épilepsie, migraines, ...) et s'il doit prendre des médicaments.

■ **Maladie :**

Les enfants qui sont malades (fièvre, maladies contagieuses,...) <u>restent à la maison</u> pour leur bien-être et pour éviter de contaminer les autres !

14. Traitement des poux

Si vous remarquez des poux sur la tête de votre enfant, merci de le traiter avec les produits adéquats disponibles en pharmacie ou droguerie et d'avertir l'enseignant(e).

Une contagion pourra ainsi être évitée.

15. Soin des dents, dentiste scolaire

Plusieurs fois durant l'année, un membre de l'équipe de la prophilaxie dentaire passe dans les classes pour sensibiliser les élèves à l'hygiène dentaire (les goûters sains, la technique de brossage,...).

Les élèves ont également l'occasion de faire un contrôle de leurs dents auprès du dentiste scolaire. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant fasse ce contrôle, une attestation de votre dentiste privé vous sera demandée en temps voulu.

16. Chemin de l'école

• Votre enfant utilise le Pédibus (quartier de Domdidier)

Le Pédibus regroupe des bénévoles qui prennent les enfants en charge dans leur quartier pour les accompagner à pied à l'école.

Renseignements :

Mme Sylvie Costa	☎ 026 675 48 57	079 338 00 34

• Votre enfant vient à vélo à l'école

Après le suivi du cours pratique donné par les policiers **en fin de 6H**, les élèves peuvent venir à l'école à vélo. Celui-ci est **directement** stationné à l'endroit prévu à cet effet.
Le trajet et le matériel restent sous la responsabilité des parents.
Le port du casque est vivement conseillé.
Nous interdisons, dans l'enceinte de l'école, tous les autres moyens de transport à roulettes.

• Votre enfant apporte une balle à l'école

Les ballons apportés à l'école sont à transporter dans un sac pour éviter des lâchers involontaires sur la route, avec les risques liés à la circulation.

• Votre enfant prend le bus (quartier de Dompierre-Russy-Léchelles)

Voici quelques règles importantes à respecter pour assurer la sécurité et le bien-être de tous les utilisateurs du bus.

Le port de la ceinture est obligatoire.
Le bus est un transport scolaire et non un transport public. Si votre enfant doit exceptionnellement faire un trajet différent, merci de vous renseigner à l'avance auprès du/de la conducteur (trice) si cela est possible ou non. Les places sont comptées.
Les enfants montent et descendent aux arrêts prévus.
Les enfants doivent impérativement être à l'heure. Le/la conducteur (trice) du bus n'attend pas.
Les enfants ont un comportement adéquat et respectueux lors du transport.

En cas de non-respect de ces règles, une sanction sera mise en place par la Commune.

17. Conseils de sécurité routière donnés par la police cantonale

Par manque d'expérience et une perception parfois irréaliste du trafic, les enfants sont particulièrement vulnérables. En tant que parents, vous avez un rôle primordial à jouer : éduquer votre protégé à la sécurité routière ! En montrant l'exemple, vous l'aidez à adopter un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

En emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences :

- ✓ Choisissez l'itinéraire le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble tout en attirant son attention sur les dangers potentiels ;
- ✓ Faites-le partir suffisamment tôt : se précipiter augmente les risques d'accident ;
- ✓ S'arrêter, regarder, écouter, attendre que les véhicules soient complètement arrêtés : c'est la méthode pour traverser !

A vélo, pas avant l'âge

Ce n'est qu'en 6ème HarmoS, une fois que les rudiments leur auront été enseignés lors d'une visite par les policiers, que les élèves pourront venir en vélo à l'école. Plus jeunes, ils ne sont pas capables de réagir de manière adéquate dans toutes les situations et de coordonner leurs mouvements pour effectuer une présélection.

- ✓ Seuls les vélos équipés conformément à la loi sont admis sur la voie publique ;
- ✓ Un casque adapté et correctement réglé devrait toujours être porté ;
- ✓ Les trottoirs sont réservés aux piétons. Il faut pousser son vélo pour les emprunter.

Etre vu

De jour, comme de nuit, porter des vêtements clairs et contrastés permet d'être mieux repéré. Lorsque la luminosité baisse, il est de surcroît utile de s'équiper d'accessoires réfléchissants. Vous augmenterez ainsi de 100 mètres la distance à partir de laquelle on vous remarque. Un accident sur deux pourrait être évité si le conducteur avait 1 seconde de plus pour réagir. Pensez-y lors de vos prochains achats (veste, chaussures, sac d'école,…)

En voiture

Renoncez autant que possible à votre rôle de parents taxi. Chaque véhicule supplémentaire aux alentours du bâtiment scolaire représente un danger de plus pour les autres écoliers.

- ✓ Asseyez les enfants de préférence à l'arrière ;
- ✓ Assurez-vous que tout le monde soit bien installé (ceinture, rehausseur, appuie-tête) ;
- ✓ Ne vous garez pas n'importe où et n'importe comment, mais utilisez les places prévues pour déposer ou reprendre votre enfant. Faites-le descendre ou monter du côté du trottoir. Contrôlez qu'il n'y ait personne autour du véhicule avant de repartir, idéalement en marche avant ;
- ✓ Cédez toujours la priorité aux piétons en vous arrêtant complètement ;
- ✓ Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

PARENTS, nous comptons sur vous :
NE NEGLIGEZ PAS LA SECURITE DE VOS ENFANTS !

POLICE CANTONALE
Section Education routière
☎ +41 26 305 20 30
www.policetr.ch

18. Bibliothèque communale

La commune dispose d'une bibliothèque se trouvant dans le bâtiment à côté du Cycle d'Orientation à Domdidier.

Téléphone : ☎ 026 675 26 67

Abonnements

Adultes : Fr. 25.-	AVS : Fr. 10.-	Jeunes et enfants : Fr. 5.-

Horaires

lundi	mercredi	jeudi	samedi
de 15h15 à 17h00 de 19h00 à 20h30	de 15h15 à 17h00	de 15h15 à 17h00 de 19h00 à 20h30	de 9h00 à 11h00

Durant les vacances scolaires, la bibliothèque est ouverte les lundis et jeudis de 19h00 à 20h30.

19. Collaboration parents-enseignants

Nous savons tous que le bagage acquis au niveau des classes enfantines et primaires est d'importance capitale pour le parcours scolaire des élèves. Pour atteindre ces objectifs, nous avons besoin de vous, chers parents.

Votre collaboration nous est indispensable pour mener à bien la tâche qui nous est confiée. Nous sommes à votre disposition pour entendre votre avis.

Il est indispensable d'éviter les propos insultants ou calomnieux au sujet d'enseignants sur les réseaux sociaux. Ils n'apportent rien de bon au fonctionnement de l'école. De plus, ils sont interdits par la loi et passibles de poursuites.

Si vous désirez avoir un entretien avec l'un d'entre nous, veuillez prendre contact avec la personne concernée pour pouvoir fixer une entrevue convenant à tous.

Si un problème vous préoccupe ou si une divergence apparaît, merci de vous adresser en premier lieu à l'enseignant concerné, ainsi une majorité de problèmes pourront être résolus.

20. Evaluations des élèves

Les évaluations des élèves sont des documents officiels permettant de situer les enfants dans leur progression.

De ce fait, il est interdit pour vous d'y ajouter des commentaires ou d'y apporter des modifications.

Nous vous encourageons par contre à contacter l'enseignant(e) si vous avez besoin de précisions. Vous pouvez également lui joindre un petit mot en annexe de l'évaluation.

21. Internet à l'école

Il peut arriver que dans nos classes les élèves soient amenés à utiliser Internet. C'est un outil d'informations rapide et efficace mais truffé de pièges... C'est pourquoi nous les rendons entre autres attentifs aux points suivants. Nous vous encourageons à en faire de même à la maison.

1. A l'école, je n'utilise l'accès Internet qu'avec l'autorisation de mon enseignant(e).	6. De nombreux éléments présents sur Internet sont protégés par des droits d'auteur. Je ne peux pas en disposer librement.
2. Je garde mes mots de passe pour moi. Ils sont la clé de ma maison.	7. Lorsque je publie des informations sur Internet, je cite les sources des images et des textes que j'utilise, ou bien je produis mes propres documents.
3. Tout ce que je trouve sur Internet n'est pas forcément vrai et à jour.	8. Je n'ai pas le droit de publier des injures, des propos racistes ou diffamatoires dans des sites, forums,...
4. Si je découvre des contenus choquants sur Internet, j'en parle à un adulte de confiance.	9. La publication de photos d'une personne sur Internet ne peut se faire qu'avec son accord.
5. Je ne donne pas d'informations personnelles (nom, numéro de téléphone, adresse mail, photo,...) à des personnes inconnues que je rencontre dans des forums, des « chats »,...	

22. Objets perdus

Si votre enfant égare un objet, un vêtement, ..., merci de vous adresser à son enseignant (e). Un endroit est prévu pour les objets trouvés. Chaque année, de nombreux vêtements, boîtes, chaussures restent sans propriétaire.

23. Charte (règlement de l'établissement)

Règles pour gérer les relations adultes-élèves

règle 1	Saluer les adultes croisés dans le périmètre de l'école et s'adresser à eux dans un langage correct.
règle 2	Accepter les remarques et les remises à l'ordre de tous les enseignants.

Règles pour gérer les relations entre les élèves

règle 3	Utiliser un langage correct avec ses camarades.
règle 4	Toute forme de violence (bagarre, bousculade,...) est interdite.

Règles pratiques pour l'organisation générale de l'école

règle 5	Respecter le signal convenu pour rentrer en classe.
règle 6	Se déplacer en marchant, en silence et en rang par deux à l'intérieur des bâtiments.
règle 7	Respecter les zones de jeux attribuées pour la récréation.
règle 8	Les appareils audio (téléphone mobile, MP3,...) sont interdits.
règle 9	Il est interdit de cracher.

Une sanction est appliquée lors du non respect de ces règles.

maladie

Prénom : _____

a été absent(e) pour cause de maladie :

☐ lundi	le	☐ matin ☐ après-midi
☐ mardi	le	☐ matin ☐ après-midi
☐ mercredi	le	☐ matin
☐ jeudi	le	☐ matin ☐ après-midi
☐ vendredi	le	☐ matin ☐ après-midi

Signature des parents : _____

A donner lors du retour en classe

✂----------✂----------

maladie

Prénom : _____

a été absent(e) pour cause de maladie :

☐ lundi	le	☐ matin ☐ après-midi
☐ mardi	le	☐ matin ☐ après-midi
☐ mercredi	le	☐ matin
☐ jeudi	le	☐ matin ☐ après-midi
☐ vendredi	le	☐ matin ☐ après-midi

Signature des parents : _____

A donner lors du retour en classe.

✂----------✂----------

maladie

Prénom : _____

a été absent(e) pour cause de maladie :

☐ lundi	le	☐ matin ☐ après-midi
☐ mardi	le	☐ matin ☐ après-midi
☐ mercredi	le	☐ matin
☐ jeudi	le	☐ matin ☐ après-midi
☐ vendredi	le	☐ matin ☐ après-midi

Signature des parents : _____

A donner lors du retour en classe.

Communications éventuelles

Communications éventuelles

Communications éventuelles

maladie

Prénom : _____

a été absent(e) pour cause de maladie :

☐ lundi	le	☐ matin ☐ après-midi
☐ mardi	le	☐ matin ☐ après-midi
☐ mercredi	le	☐ matin
☐ jeudi	le	☐ matin ☐ après-midi
☐ vendredi	le	☐ matin ☐ après-midi

Signature des parents : _____

A donner lors du retour en classe

✂----------✂----------

maladie

Prénom : _____

a été absent(e) pour cause de maladie :

☐ lundi	le	☐ matin ☐ après-midi
☐ mardi	le	☐ matin ☐ après-midi
☐ mercredi	le	☐ matin
☐ jeudi	le	☐ matin ☐ après-midi
☐ vendredi	le	☐ matin ☐ après-midi

Signature des parents : _____

A donner lors du retour en classe.

✂----------✂----------

maladie

Prénom : _____

a été absent(e) pour cause de maladie :

☐ lundi	le	☐ matin ☐ après-midi
☐ mardi	le	☐ matin ☐ après-midi
☐ mercredi	le	☐ matin
☐ jeudi	le	☐ matin ☐ après-midi
☐ vendredi	le	☐ matin ☐ après-midi

Signature des parents : _____

A donner lors du retour en classe.

Communications éventuelles

Communications éventuelles

Communications éventuelles

médecin

Prénom : _____

Notre enfant a un rendez-vous prévu :

le ..... à ..... Il sera absent de.....à .....
date heure heure

Signature des parents :_____

A donner minimum 24h avant le rendez-vous.

Nous vous rappelons que, dans la mesure du possible, les rendez-vous doivent se prendre en dehors des cours.

✂----------✂----------

médecin

Prénom : _____

Notre enfant a un rendez-vous prévu :

le ..... à ..... Il sera absent de.....à .....
date heure heure

Signature des parents :_____

A donner minimum 24h avant le rendez-vous.

Nous vous rappelons que, dans la mesure du possible, les rendez-vous doivent se prendre en dehors des cours.

✂----------✂----------

médecin

Prénom : _____

Notre enfant a un rendez-vous prévu :

le ..... à ..... Il sera absent de.....à .....
date heure heure

Signature des parents :_____

A donner minimum 24h avant le rendez-vous.

Nous vous rappelons que, dans la mesure du possible, les rendez-vous doivent se prendre en dehors des cours.

Communications éventuelles

Communications éventuelles

Communications éventuelles